



Projet d'un parc éolien en mer au large de la baie de Saint-Brieuc

JUIN 2013

CAHIER D'ACTEUR

Pour la structuration d'une filière industrielle EMR en région Bretagne

» L'auteur

La Commission paritaire régionale pour l'emploi et la formation professionnelle (CPREFP) de la branche Métallurgie en Bretagne réunit paritamment les représentants patronaux (Uimm Bretagne, Uimm Côtes d'Armor, Uimm Finistère et Uimm Ille-et-Vilaine et Morbihan) et les représentants de cinq organisations syndicales de salariés (CFE-CGC, CFTC, CFDT, CGT, FO) à l'échelon régional pour informer, étudier et échanger sur les sujets de l'emploi et de la formation professionnelle au sein des entreprises industrielles. En veille économique et sociale, force d'anticipation en matière d'emploi et de formation, la CPREFP Métallurgie en Bretagne constitue un cadre de dialogue social propice à la mise en œuvre de politiques et d'actions innovantes visant l'insertion professionnelle comme le développement des compétences et des qualifications, afin que les industries et leurs salariés continuent à jouer un rôle moteur dans le développement régional.

» Données clés sur la branche Métallurgie en Bretagne

La branche Métallurgie fédère en Bretagne un tissu dense et dynamique d'entreprises industrielles : plus de 2 000 entreprises comptant 55 000 salariés. Ces industries maillent le territoire régional et sont très diverses, avec des petites et moyennes entreprises et de grands groupes industriels qui opèrent dans des secteurs d'activité variés. Respectivement, les secteurs Mécanique, matériels et équipements regroupent 34% du total des emplois au sein de la branche, Métallurgie et produits métalliques 20%, Electrique, électronique, numérique et produits informatiques 20%, Industrie automobile 14%, Naval et énergies renouvelables 11%.

Les secteurs d'activités fédérés par la branche Métallurgie représente le tiers des emplois industriels bretons.

Contribution de :

• La CPREFP Métallurgie en Bretagne

Le secrétariat de la CPREFP Métallurgie en Bretagne est assuré par l'Union des industries et métiers de la métallurgie de Bretagne (UIMM Bretagne) :

UIMM Bretagne

2B allée du Bâtiment – 35000 Rennes

Tél. : 02 99 12 59 44. Mail : uibretagne@wanadoo.fr.

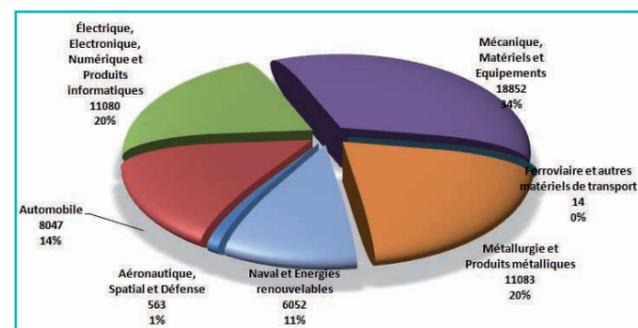
Web : www.uimmbretagne.fr.

Contact : David DERRE, Directeur délégué.

La Bretagne, 5^{ème} région industrielle de France, se distingue comme la 1^{ère} région française pour la conception, construction et réparation navale, avec une centaine d'entreprises regroupant 10 000 emplois dans ces domaines.

Répartition des emplois au sein de la branche Métallurgie en Bretagne par secteur d'activité

(source : Observatoire de la Métallurgie en Bretagne, d'après données Unédic et DCNS au 31/12/2010)



► Les partenaires sociaux de la Métallurgie bretonne ont signé à l'unanimité une motion commune en faveur des perspectives industrielles et sociales des énergies marines renouvelables en Bretagne

En janvier 2012, ils ont collectivement affirmé la nécessité de maintenir et de renforcer les compétences industrielles de la région Bretagne, au moment où se présentent des projets dans le domaine des énergies marines renouvelables (EMR). Les EMR constituent en effet un champ d'avenir particulièrement porteur, sur le plan économique et industriel, comme dans les domaines de l'emploi, de la formation et de l'innovation.

Les savoir-faire industriels nécessaires au développement des EMR existent en Bretagne, de l'ingénierie à la fabrication et l'assemblage, ou à l'exploitation et la maintenance. Les entreprises industrielles bretonnes vont naturellement vers ces marchés, car les compétences mobilisées sont généralement celles issues de leurs métiers traditionnels (chaudronnerie, mécanique de précision, électronique, maintenance, ...). Cette nou-

velle activité industrielle apporte de la diversification et présente un enjeu économique et social important pour l'industrie bretonne.

Dans le cadre de cette motion, les partenaires sociaux de la Métallurgie se sont engagés à soutenir les projets industriels qui garantiront une part majeure de valeur ajoutée sur leurs projets en Bretagne, en favorisant notamment les évolutions en termes d'emplois, de compétences et de qualifications nécessaires pour la structuration d'une filière industrielle EMR.

► Les partenaires sociaux de la Métallurgie bretonne soutiennent le projet de parc éolien en baie de Saint-Brieuc, prometteur en termes d'emplois...

Le consortium Ailes Marines a estimé que le projet pouvait générer jusqu'à 2 000 emplois directs essentiellement dans le Grand Ouest, dont une part significative, évaluée à la moitié, en Bretagne. Les emplois en Bretagne se décomposeraient sur les activités suivantes :

- Fabrication des fondations : la fabrication des 100 fondations, de type jacket, pourrait générer environ 500 emplois.
- Sous-traitance : la réalisation de pièces liées aux éoliennes (sous-ensembles et équipements) pourrait être confiée à des entreprises bretonnes, avec 160 emplois à la clé.
- Construction du parc : cette phase de chantier pourrait concerner 200 emplois localisés en Bretagne.
- Exploitation et maintenance : 140 emplois, basés à proximité du port de maintenance, seront créés.

Soit un total de 1 000 emplois directs, sans compter les retombées indirectes, également génératrices d'emplois, dans la restauration, l'hébergement, les services,

Le consortium a confirmé vouloir s'inscrire dans une démarche de territoire durable, en s'engageant sur une part significative aux industriels bretons dans la réalisation de pièces liées aux éoliennes et aux fondations et en privilégiant le développement des ports bretons (Brest pour la logistique, un port costarmoricain pour la maintenance).

► ... Mais encore bien des incertitudes demeurent car le schéma industriel final n'est pas arrêté

Des entreprises industrielles bretonnes devraient participer à ce projet d'envergure, le travail d'identification et de qualification est en cours. Pour autant, une PME seule ne saurait satisfaire les volumes de commande générés et les exigences qualitatives élevées : l'organisation en réseau, la mise en place de partenariats... seront nécessaires pour que les entreprises bretonnes décrochent ces marchés.

Les objectifs des partenaires sociaux de la Métallurgie bretonne sont d'accompagner les entreprises industrielles et leurs salariés à disposer, dans des délais de temps satisfaisants, des emplois, des compétences et des qualifications favorisant leur positionnement et leur développement sur le marché des EMR.

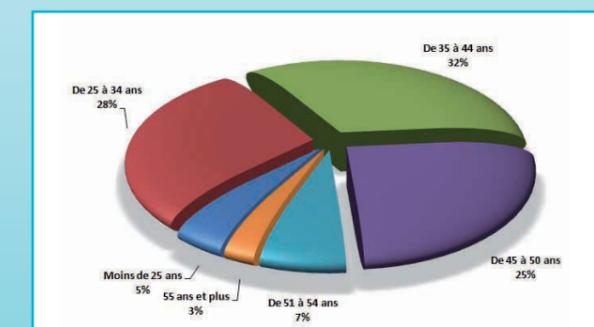
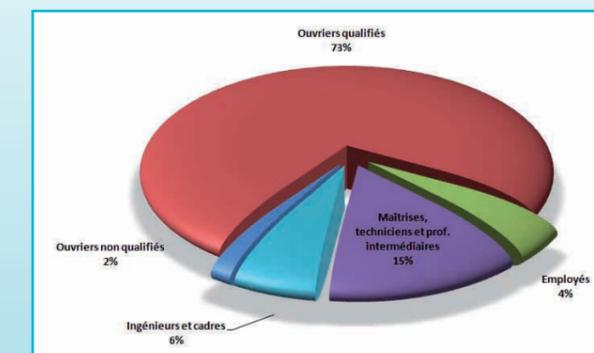
Dès 2009, les industriels bretons, forts de leurs atouts dans de nombreux domaines (ingénierie et études, fabrication de structures métalliques, fabrication d'équipements mécaniques, électronique, montage, maintenance...), tout à fait transposables aux énergies marines renouvelables, ont commencé à regarder d'un œil attentif les projets de diversification vers ces nouveaux marchés, faisant appel aux mêmes compétences ou à des compétences proches de celles de leur cœur de métier.

Ils se sont ainsi associés à l'Observatoire de la Métallurgie en Bretagne, en partenariat avec l'Etat et la Région, pour la réalisation d'une étude-action visant à évaluer leurs besoins en compétences et leur adaptabilité à la diversification, et permettant d'identifier des pistes d'actions en matière d'emploi et de formation professionnelle.

En résultante de cette étude, en 2010, puis en 2011 et 2012, ces industriels ont été accompagnés dans le développement des compétences et la qualification de leurs salariés, par l'Etat et l'ADEFIM Bretagne (association gestionnaire des fonds de la formation professionnelle pour la branche Métallurgie en Bretagne), dans le cadre d'un Engagement de développement de l'emploi et des compétences dans la branche Métallurgie (EDEC Métallurgie), signé entre l'UIMM Bretagne et l'Etat, et validé par les partenaires sociaux.

Les résultats de cet EDEC, qui a permis de consolider les emplois et d'accroître les compétences et l'employabilité des salariés, notamment de petites et moyennes entreprises, sont très positifs avec 949 bénéficiaires des actions de formation en 2011-2012. L'effort de formation a porté sur les catégories des Ouvriers (qui ont représenté 75 % des stagiaires) et des Techniciens et agents de maîtrise (15 %). Les professionnels âgés de 45 ans et plus ont été également particulièrement accompagnés (35 % des stagiaires).

Répartition des stagiaires bénéficiaires de l'EDEC Navale en 2011-2012, par catégorie socioprofessionnelle et par classe d'âges (source : ADEFIM Bretagne)



En 2013, un an après les résultats du premier appel d'offres pour l'éolien offshore et la communication du nom du lauréat pour le projet en baie de Saint-Brieuc, la filière industrielle EMR se met progressivement en place.

Pour les entreprises qui souhaitent faire partie de l'aventure ce sont des règles du jeu ardues qu'il s'agit de respecter : mise en place de démarches qualité, renforcement des compétences sur le plan technique et environnemental, acquisition de certifications et d'habilitations de marché, maîtrise de l'anglais technique, Des standards de haut vol pour des petites et moyennes entreprises industrielles bretonnes.

Les partenaires sociaux de la Métallurgie bretonne entendent poursuivre l'accompagnement des entreprises et de leurs salariés en matière de formation professionnelle continue, afin de favoriser leur positionnement sur ces marchés fortement réglementés. Les actions initiées dans le cadre de l'EDEC Métallurgie seront ainsi reconduites en 2013 afin de former et qualifier les personnels, et les adapter au contexte de travail des EMR. En complément de l'EDEC, les partenaires mobiliseront l'ensemble des dispositifs et des financements de la formation professionnelle continue afin d'optimiser la prise en charge des actions de formation et qualification, sur l'ensemble des domaines visés.

Les partenaires poursuivront par ailleurs leurs actions ciblées dans le domaine de l'emploi et de l'insertion professionnelle afin d'assurer aux entreprises un vivier de recrutement leur permettant de disposer des ressources humaines nécessaires, en nombre et en délai de temps adéquats. Ces actions visent notamment à :

- maintenir le vivier de jeunes en formation initiale scolaire et universitaire dans les formations professionnelles et techniques,
- développer la formation initiale par apprentissage et,
- développer la formation professionnelle des demandeurs d'emploi aux métiers en tension.

A cet effet, les femmes, très faiblement présentes dans les formations à vocation industrielle, les demandeurs d'emploi et les jeunes sortant du système éducatif sans qualification professionnelle, sont particulièrement sensibilisés.

Parallèlement, les efforts seront maintenus pour déployer des actions en matière d'information, d'orientation professionnelle et de promotion des métiers industriels afin de redorer l'image de l'industrie et de ses métiers.



Les Cahiers d'Acteur reprennent les avis, observations et propositions formulés au cours du débat. Ils sont sélectionnés par la Commission particulière du débat public qui décide de les publier sous forme de Cahier d'Acteur. Le contenu des textes n'engage que leurs auteurs.

Ce Cahier d'Acteur a été imprimé à 2 000 exemplaires.
©Vae Solis Corporate

» Conclusion

Constatant,

- les avantages comparatifs de la Bretagne,
- les avantages énergétiques, économiques et sociaux directs et indirects de ce projet,
- la capacité des acteurs bretons dans le domaine de la formation professionnelle à se concerter, à mobiliser leurs ressources financières et humaines pour former aux compétences nécessaires au développement de ce projet,

les partenaires sociaux de la métallurgie bretonne émettent un avis favorable au projet.